

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUILLET 2006**

**Délibération  
n° 2006.07.228**

**Modification de  
l'annexe 1 de la  
convention  
d'exploitation des  
transports publics  
urbains Comaga /  
STGA du 20  
octobre 1997 :  
création d'une  
desserte étudiante  
de la gare le  
dimanche soir**

**LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

**Excusé(s) :**

Philippe BERTHET, Didier LOUIS, Christian RAPNOUIL,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / TRANSPORTS  
PUBLICS URBAINS

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS COMAGA / STGA DU 20 OCTOBRE 1997 : CREATION D'UNE DESSERTE ETUDIANTE DE LA GARE LE DIMANCHE SOIR**

La convention d'exploitation et de gestion des Transports Publics Urbains du 20 octobre 1997 qui lie la ComAGA et la STGA fixe dans son annexe 1 les itinéraires des différentes lignes du réseau.

Par délibération n° 122 du 5 mai 2006, l'annexe 1 a été modifiée pour prendre en compte :

- le changement d'itinéraire des lignes 8 et 22,
- la création d'une nouvelle ligne : la ligne 27,
- le changement d'itinéraire de la ligne B,
- la création d'une nouvelle ligne scolaire : la ligne 72,
- les changements d'itinéraires sur les lignes scolaires 61, 62, 63 et 64, et sur les lignes 52, 53, 54 et 55.

Dans le cadre de leur projet sur le développement durable, les étudiants de l'I.U.T d'Angoulême ont alerté la STGA sur l'absence d'une desserte le dimanche soir entre la gare et les logements étudiants. La STGA propose de répondre à la demande par la création, à titre d'essai pour l'année, de deux lignes aménagées au départ de la gare : les lignes Studibus 1 et Studibus 2.

Les modifications proposées sont indiquées en annexe, les mots nouveaux apparaissant en gras.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 29 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les nouvelles modifications apportées à l'annexe 1 de la convention d'exploitation des transports publics urbains du 20 octobre 1997 passée entre la ComAGA et la STGA telles que présentées dans l'annexe ci-après.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**19 juillet 2006**

**Affiché le :**

**19 juillet 2006**